

La zoothérapie, qu'est-ce que c'est ?

Parce qu'elle peut être proposée par des professionnels issus de domaines différents, la zoothérapie englobe plusieurs métiers.



Les différents métiers de la zoothérapie

Complémentaire aux interventions conventionnelles, la zoothérapie consiste en un ensemble de pratiques différentes qui peut être proposée par des professionnels issus de domaines différents. Considérant qu'il y a toutefois également des professionnels formés en zoothérapie mais sans formation de base, l'ASZ a décidé de faire une distinction entre ces différents professionnels de la zoothérapie et propose ainsi les termes spécifiques ci-dessous.

Le zoothérapeute est un thérapeute qualifié et diplômé en thérapie (psychothérapie, physiothérapie, ergothérapie, thérapie du langage), qui a fait une spécialisation en zoothérapie (minimum 200 heures d'enseignement théorique) et qui a ainsi introduit l'animal dans sa pratique professionnelle.

L'intervenant en zoothérapie est un professionnel qualifié de la santé, du domaine pédagogique ou social, qui n'est pas précisément thérapeute, et qui a fait une spécialisation en zoothérapie (minimum 200 heures d'enseignement théorique). La profession de base de l'intervenant peut donc être enseignant, éducateur, éducateur spécialisé, ou animateur socioculturel par exemple.

Sans formation académique mais avec un minimum d'expérience de terrain dans un des domaines susmentionnés, **l'auxiliaire en médiation animale** peut exercer comme tel pour autant qu'il puisse certifier d'un enseignement théorique en zoothérapie d'au moins 100 heures. Il peut alors uniquement proposer des activités assistées par l'animal telles que les visites animalières ou pratiquer en collaboration avec un professionnel.

Ainsi, comme dans d'autres domaines, il est important de bien faire la distinction entre ces métiers, étant donnée les différences de parcours et de domaines de compétences. Les différents types de thérapeute, tels que le psychothérapeute, le physiothérapeute, l'ergothérapeute et le logopédiste (proposant la thérapie du langage) ne suivent évidemment pas le même cursus, et pour ce qui est du psychothérapeute par exemple, n'oublions pas que cela implique au minimum une dizaine d'années de formation académique... en plus de quelques années de psychothérapie personnelle. Il faut, en effet, se connaître (un minimum) pour être capable d'aider les autres. Par conséquent, une formation en zoothérapie de 100, 200 ou même 300 heures faites en un ou deux ans ne permet pas à un étudiant de prétendre devenir thérapeute, à moins qu'il ne le soit déjà à travers son métier de base évidemment. Un intervenant en zoothérapie ou un auxiliaire ne sauraient donc être qualifiés de zoothérapeute. Cela étant dit, chaque métier a ses compétences, ses qualifications et ses spécificités, et le praticien se doit d'être professionnel en tout temps.